

# Récapitulatif des mesures contre la Covid



## Protocole sanitaire :

- Fin du port du masque en intérieur (sauf dans les transports, les établissements de santé et lieux de soins).
- Fin du pass vaccinal (le « pass sanitaire » reste obligatoire dans les transports, les établissements de santé et lieux de soins).
- Fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées.
- Fin du protocole en entreprise et de l'obligation du port du masque.

## Pass sanitaire :

- Depuis le 14 mars, le passe vaccinal est suspendu jusqu'à nouvel ordre dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).
- Le passe sanitaire reste toutefois en vigueur dans les établissements de santé et lieux de soins.

## Vaccination :

- La quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois.
- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

## Tests :

- Depuis le 28 février 2022, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.
- Il est obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.

Infos pratiques

[Site du Gouvernement](#)

[Protocole sanitaire dans les écoles](#)

